



**FRONTENAY
ROHAN-ROHAN**
de nature et d'histoire

PROCES-VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le Samedi 11 décembre à 10h 00, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 6 décembre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Chabotte, sous la présidence de Monsieur Olivier POIRAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 22

Présents : Olivier POIRAUD, Alain CHAUFFIER, Aurélia LAURENT-BOURGOUIN, Thierry ALLEAU, Mélanie CHAIGNE, Nicolas GABILLIER, Elisabeth DEGORCE, Francette SAIVRES, Stéphane BARILLOT, Cyril RIGAUDEAU, Muriel MOUNIER, Hervé PILARD, Charles MALINAUSKA, Florent KOSINSKI, Sarah BANCHEREAU, Charlène DIE, Maxime GALENNE, Erwan POURNIN.

Absents excusés : Béatrice GERARDOT DE SERMOISE, Kaïna GODEAU, Anne-Lise JOIGNE, Sylvain RIBEYRON.

Absents non excusés : Gaëlle ADAM.

Pouvoirs : Béatrice GERARDOT DE SERMOISE à Olivier POIRAUD, Kaïna GODEAU à Mélanie CHAIGNE, Anne-Lyse JOIGNE à Olivier POIRAUD, Sylvain RIBEYRON à Alain CHAUFFIER.

Secrétaires : Nicolas GABILLIER, Francette SAIVRES.

APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 8 NOVEMBRE 2021

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 8 Novembre 2021 qui leur a été transmis.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

NOUVELLE CONVENTION ZAE

Une convention de prestation de services entre la communauté d'agglomération du Niortais et la commune de Frontenay-Rohan-Rohan.

En effet, Les zones d'activité économique sont de la compétence de la CAN.

La commune peut être amenée à engager des dépenses sur la zone de la Clielle (tonte des zones enherbées, élagage des arbres, taille des haies, balayage, enlèvement de déchets, remplacement des lampes d'éclairage public, entretien des panneaux de signalisation par exemple.).

Dans le cadre de la convention, la commune justifie chaque année des travaux qu'elle a engagé afin que la CAN verse une contribution financière sous forme d'acompte puis de solde après présentation des justificatifs.

La convention actuelle couvrait la période 2018-2021 (contribution annuelle estimée à 3 608.00 € mais reprise par la CAN des factures d'éclairage public qui au départ étaient payées par la commune). Une nouvelle convention est proposée pour la période 2022-2025 (contribution annuelle estimée à 3 270.00 €)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la nouvelle convention.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

MARCHE FOURNITURES ALIMENTAIRES VALAE

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au service de la centrale de référencement VALAE (pro-club) depuis plusieurs années afin de profiter de prix négociés auprès de fournisseurs de denrées alimentaires.

VALAE a récemment organisé des consultations (ACCORD-CADRE conformément à l'article R2162-1 à R2162-4 du code de la commande publique) pour la fourniture de ces produits.

Les critères de sélection des offres permettant de déterminer l'offre la plus avantageuse ont été les suivants :

- **Prix** : 50 % (nombre de premiers prix : 15 %, panier moyen : 20 %, taux de réponse : 15 %)
- **Valeur technique** : 30 % (conformité e la réponse sur unités de négociation, de commande et de facturation : 10 %, respect du type et origine des produits : 5 %, respect des calibres : 5 %, démarche environnementale et sociétale : 5 %, accès libre internet et contenu des fiches techniques : 5 %)
- **Délai** : 20 % (fréquence de livraison : 5 %, délai de livraison : 5 %, franco de livraison : 10 %)

Pour les lots « circuits courts » :

- **Prix** : 30 % (nombre de premiers prix : 15 %, taux de réponse : 15 %)
- **Valeur technique** : 50 % (délai entre la cueillette, l'abattage ou la transformation et la livraison : 10 %, temps de transport des denrées : 20 %, démarche environnementale et sociétale : 15 %, accès libre internet et contenu des fiches techniques : 5 %)

- **Délai : 20 %** (fréquence de livraison : 5 %, délai de livraison : 5 %, franco de livraison : 10 %).

N° lot	Désignation des lots « circuits longs » - montants mini et maxi HT	1 ^{er} titulaire	2 ^{ème} titulaire	3 ^{ème} titulaire
1	Epicerie (mini 2 000 maxi 8 000 € HT/attributaire)	PRO A PRO	EPISAVEURS	
3	Produits surgelés (mini 1500 maxi 9 000 € HT/attributaire)	PASSION FROID	RESEAU KRILL	DS RESTAURATION
4	Produits laitiers et ovo produits (mini 1000 maxi 9 000 € HT/attributaire)	PASSION FROID	TEAM OUEST	
5	Viande fraîche de bœuf – veau – agneau (1 000 à 7 000)	PASSION FROID	DS RESTAURATION	SOCOPA
6	Viande fraîche de porc – salaisons – charcuterie (0 à 3500)	PASSION FROID	RESEAU KRILL	DS RESTAURATION
7	Volaille fraîche (0 à 3500)	GUILLET	PASSION FROID	DS RESTAURATION
9	Légumes et fruits frais 1 ^{ère} , 4 ^{ème} et 5 ^{ème} gamme (0 à 5000)	ESTARELLAS		
10	Produits de la mer (1000 à 4 500)	VIVES EAUX		
12	Nutrition et aides culinaires (0 à 1000)	EPISAVEURS	PRO A PRO	
N° lot	Désignation des lots « circuits courts »	1 ^{er} titulaire	2 ^{ème} titulaire	3 ^{ème} titulaire
16	Biscuiterie – (0 à 3 000)	BDG +	GOURMALLIANCE	
20	Viande fraîche de bœuf – veau – agneau circuit court (0 à 1 000)	SOCOPA		
22	Volaille fraîche circuit court (0 à 1000)	GUILLET		
23	Légumes et fruits 1 ^{er} , 4 ^{ème} et 5 ^{ème} gamme – circuit court (0 à 5000)	ESTARELLAS		

Le marché sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées par le code de la commande publique.

La commission MAPA s'est réunie le 24 novembre 2021 afin d'examiner ces offres et, selon l'avis de la responsable de la restauration scolaire, retenir un premier, voire un deuxième et troisième titulaire.

Le conseil municipal est invité à autoriser monsieur le maire à signer les marchés.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

ACHAT D'UNE ARMOIRE POUR LE BUREAU DE DIRECTION

La réorganisation des services à la suite de la mise en disponibilité de l'agent chargée de la mission RH, nécessite l'installation d'une armoire supplémentaire dans le bureau de direction.

L'agent en disponibilité devrait en effet être remplacée par un agent à mi-temps qui partagera le bureau avec la Directrice des services. L'ancien bureau RH sera occupé par l'agent chargé de l'urbanisme qui a besoin d'un peu plus d'espace pour recevoir les particuliers.

Le fournisseur MARCIREAU, qui avait équipé les bureaux situés à l'étage de la Mairie a été sollicité pour un devis (armoire blanche à rideau, taille H198 Xl120XP43 cm). Celui-ci s'élève à 368.45 € HT, soit 442.14 € TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à passer cette commande en section d'investissement – opération 0129 – article 2184.

Monsieur Florent KOSINSKI s'est momentanément absenté au moment du vote.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

ACHAT D'ECRANS INTERACTIFS POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE

En remplacement des 6 équipements interactifs obsolètes, monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'achat, auprès de TECODATA, de 4 nouveaux tableaux de type PROMETHEAN ACTIV PANEL COBALT 75, garantis 5 ans, ainsi que les logiciels et les supports mobiles pour un montant de 14 824.00 € HT, soit 17 888.80 € TTC comprenant l'installation, le paramétrage la mise en fonction et une formation de 3 heures pour la prise en main du matériel. Les commissions Finance et Vie scolaire ont émis un avis favorable concernant ce projet d'achat.

Cet achat sera financé en grande partie par une subvention de l'éducation nationale de 10 395 €.

Un devis a également été demandé à MANUTAN.

Marché pour 4 tableaux interactifs « Promothéan Active Panel – 75 " » avec supports mobiles électriques Et progiciels d'écriture/création/communication		
	TECODATA	MANUTAN
Tarif TTC	17 788,80	20 054,40
Installation/formation	Comprise	En supplément
Garantie	5ans	3ans

La dépense pourra être affectée en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2183.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de passer commande auprès de TECODATA.

Monsieur Erwann POURNIN, salarié de l'entreprise TECODATA, ne participe pas au vote

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE ET DE LA MAISON POUR TOUS – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

La commission MAPA s'est réunie les 24 novembre et 2 décembre afin d'examiner les offres reçues dans le cadre de la consultation pour les travaux de la rénovation énergétique de l'école maternelle et de la maison des associations.

L'avis d'appel public à la concurrence a été déposée sur la plateforme sécurisée PRO-MARCHES PUBLICS le 29 octobre 2021 ainsi que sur la Nouvelle République et le Courrier de l'Ouest.

La date limite de remise des plis (par voie dématérialisée sur la plateforme uniquement est imposée par le code des marchés publics) a été fixée au mardi 23 Novembre à 12 h 00.

Les critères de jugement des offres prévus au règlement de la consultation sont :

60 % valeur technique de l'offre : jugement du critère « valeur technique sur 60 points en fonction du cadre du mémoire technique remis lors de la consultation tel que défini ci-dessous :

- Description des matériaux et fournitures utilisés : 15 points
- Moyens humains et matériels mis en œuvre pour le chantier : 15 points
- Organisation du chantier et organisation ultérieures : 15 points
- Moyens mis en œuvre pour garantir la sécurité, la propreté du chantier et la gestion des déchets : 15 points

40 % prix des prestations : jugement du critère « prix des prestations » sur 40 points suivant la formule de calcul définie ci-dessous :

L'analyse du critère prix sera calculée par rapport à l'offre la moins-disante de la manière suivante :

Note de l'offre analysée = offre la moins-disante X 40

Montant de l'offre analysée

LES OPTIONS :

PSE 01 – isolation des 3 greniers de la maison des associations

PSE 02 – menuiseries extérieures en aluminium pour l'école maternelle

PSE 03 – dépose de la cuve à fioul de l'école maternelle

PSE 04 – combles accessibles – mise en place d'une prise et d'un éclairage de sécurité.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

Lot	Entreprise	Estimation maîtresse d'œuvre HT	Offre de base HT	PSE HT	Montant retenu	Note obtenue
01 – gros œuvre	SN BILLON 85420 MAILLEZAIS	73 200.00	68 352.72	PAS DE PSE	68 352.72	100/100

02 – charpente bois	Sarl THINON 85490 BENET	52 200.00	49 322.78	PAS DE PSE	49 322.78	100/100
03 – couvertur e tuiles, zinguerie	EIRL CCZ 79270 FRONTENAY- ROHAN- ROHAN	49 000.00	51 136.56	PAS DE PSE	51 136.56	100/100
04 – menuiseri es extérieure s bois	PILLET GINGREAU 79130 ALLONNE	151 200.0 0 PSE 02 63 800.00	136 841.6 5	PSE 02 - Menuiseri es extérieure s aluminium 51 743.00 Soit + 522.85	137 364.5 0 (Avec menuiseri es extérieure s alu	96.25/10 0
05 – plâtrerie, isolation, menuiseri es intérieures	CSI BATIMENT 79000 NIORT	49 300.00 PSE 01 8 200.00	55 809.82	PSE 01 - Isolation des 3 greniers 7 323.19	63 163.01	100/100
06 – peinture, sol, pvc	SARL EMPREINTE 86100 CHATELLERAU LT	28 600.00 PSE 01 1 500.00	25 038.17	PSE 01 - Isolation des 3 greniers 1 870.46	26 908.63	100/100
07 - stores		25 000.00	Aucune offre reçue			
08 - nettoyage		3 500.00	Aucune offre reçue			
09 – plomberie sanitaire, chauffage, ventilation	CSA 17430 LUSSANT	121 500.0 0	148 007.9 0	PSE 03 - Dépose cuve à fioul 648.00	148 655.9 0	100/100
10 – électricité, chauffage, ventilation	SYNERTEC	53 500.00	43 573.00	PSE 04 - Mise en place d'un éclairage de sécurité dans les combles accessible s 1 554.00	45 127.00	95/100
TOTAL		607 000.0 0	578 082.6 0 € (606 582.6 0 avec les lots 7 et 8)		590 001.1 0 € (618 501.1 0 avec les lots 7 et 8)	

--	--	--	--	--	--	--

Les lots 07 – STORES et 08 – NETTOYAGE n’ayant pas reçu d’offres ont été jugés infructueux. Une nouvelle consultation devra être organisée pour ces deux lots.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, de l’autoriser à signer les marchés des lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9 et 10 avec les entreprises, sous réserves des résultats des diagnostics amiante et plomb avant travaux qui ont été confiés à l’entreprise VERITAS.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

VERSEMENT D’UNE SUBVENTION AU CCAS

Bien que les crédits aient été prévus lors du vote du budget primitif sur le chapitre 65 de la section d’investissement, sur l’article 6577362- CCAS, le conseil municipal ayant voté le budget par chapitre, il est nécessaire de délibérer afin de décider du versement de la subvention prévue de 7 500.00.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur le versement de la subvention au CCAS DE 7 500.00 au titre de l’année 2021.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DECISION MODIFICATIVE

La décision modificative a pour but de :

- Ajuster les dépenses prévisionnelles en section de fonctionnement
- Ajuster les recettes et les dépenses prévisionnelles en section d’investissement
- Inscrire les dépenses et les recettes en section d’investissement correspondant aux travaux de rénovation énergétique de l’école maternelle et de la maison des associations

Section de fonctionnement – dépenses			
Chapitre	Inscription Budget	Réalisé au 25.11.2021	Proposition
Chapitre 011- charges à caractère général	743 270.00	655 046.93	+ 25 700 soit : Art 6068 : + 5 700.00 Art 6061 : + 20 000.00
CHAPITRE 012 – charges de personnel	1 317 540.00	1 189 522.03	RAS
Chapitre 65 - CHARGES DE GESTION	159 411.00	146 343.71	+ 14000 SOIT : Art 6531 : + 5 000.00 Art 6534 : 5 000.00 Art 65548 : 4 000.00
Chapitre 014 – ATTENUATION DE PRODUITS	6 900.00	0.00	+ 300 Besoin :

			Art 7391171 - Dégrèvement taxe foncière (2 066.00) : + 66.00 Art 739223 - FPIC 5 127.00 : + 234.00
022 - DEPENSES IMPREVUES	-	-	- 40 000.00

Section d'investissement - dépenses			
Opération	Inscription budget	Engagé au 25.11.2021	Propositions
Opération 098 – bâtiments	109 065.92	72 724.32	A inscrire : rénovation énergétique 727 200 – 36 000.00 (dispo) = 691 200.00 (art 2138)
Section investissement recettes			
Opération 098			Pact : 76 530.00 (art 13251) Detr : 209 310.00 (art 1321) Dsil : 150 000.00(art 1321) Total subventions : 435 840.00
Chapitre 16 – art 1641 Prêt			255 360.00

Pour : 21	Contre : 1	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

GESTION DES CARRIERES – AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Le comité technique, réuni le 10 novembre dernier au centre de gestion de la fonction publique territoriale a émis un avis favorable à l'unanimité pour l'augmentation du temps travail de l'agent de maîtrise principal au 1^{er} janvier 2022.

L'agent passerait ainsi de 29.48 h par semaine annualisé à 35 h par semaine annualisé.

L'agent doit effectivement actuellement effectuer des heures complémentaires afin d'assurer le travail administratif lié à ses fonctions de cheffe de service de la restauration scolaire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette augmentation de temps de travail.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE CERTAINS AGENTS

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, Monsieur le Maire propose au conseil municipal les modifications des durées hebdomadaires de travail comme suit à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Agents	Grades	Emplois	Délibérations création poste	Tps travail actuel	Tps travail au 01/01/2022	% augmentation Temps travail
Marine PLANCHER	Adj technique	Agt de restauration	23/05/2019	28,49/35 ^{ème}	28,82/35 ^{ème}	1,158%
Nadine PANOUX	Adj technique ppal 2 cl	Agt de restauration	27/07/2000	28,35/35 ^{ème}	28,66/35 ^{ème}	1,093%
Sophie MAZOUER	Adjoint technique	Agt de restauration	27/02/2003	28,32/35 ^{ème}	28,66/35 ^{ème}	1,200%
Thierry GUÉRINEAU	Adj technique ppal 2 cl	Adj responsable restauration	13/11/2008	29,33/35 ^{ème}	29,67/35 ^{ème}	1,159%
Lynda BANY	Adjoint technique	Agt d'animation et d'entretien	19/02/2015	23,93/35 ^{ème}	24,25/35 ^{ème}	1,337%
Valérie MÉNARD	Adjoint technique	Agt d'animation et d'entretien	01/10/2018	28,32/35 ^{ème}	28,66/35 ^{ème}	1,200%
Sylvie GARETIER	ATSEM ppal 1 cl	ATSEM	13/12/2007	30,80/35 ^{ème}	31,35/35 ^{ème}	1,786%
Gaëlle LARGEAUD	ATSEM ppal 1 cl	ATSEM	15/02/1996	30,80/35 ^{ème}	31,35/35 ^{ème}	1,786%
Isabelle SULLET	ATSEM ppal 1 cl	ATSEM	03/09/1982	30,80/35 ^{ème}	31,35/35 ^{ème}	1,786%

Les augmentations ont pour but d'intégrer dans le temps de travail annualisé des agents le temps de ménage réalisé pendant les périodes de congés scolaires et qui sont actuellement payés sous forme d'heures complémentaires et d'heures supplémentaires (donc majorées).

La modification du temps de travail n'excède pas 10% du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné. Le comité technique n'a, dans ce cas, pas à être sollicité avant la délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à procéder à ces augmentations de temps de travail.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

GESTION DES CARRIERES – SUPPRESSION D’UN POSTE

Le comité technique, réuni le 10 novembre dernier au centre de gestion de la fonction publique territoriale a émis un avis favorable à l’unanimité pour la suppression d’un poste d’adjoint technique pour un temps de travail de 28 h 19 par semaine annualisé. Ce poste était occupé par un agent qui a bénéficié d’une retraite pour invalidité en mars 2021 après 5 ans d’arrêt pour maladie.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette suppression de poste.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AUX FRAIS D’UTILISATION DES STADES PAR LES COLLEGIENS DANS LE CADRE DE LA PRATIQUE DE L’EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

Terrains stabilisés	2.85 €/heure
Terrains herbés	4.80 €/heure
Terrains herbés avec piste	9.25 €/heure

Sur la base d’un coût horaire fixé à 2.85 (46 %) et 9.25 (54 %) pour 610 heures d’utilisation (heures réelles), la contribution du département s’est élevée à 3 856.90 € pour l’année 2019-2020. Elle s’élève à 6 725.05 € pour l’année scolaire 2020-2021.

Cette convention est conclue à compter du 1^{er} septembre 2020 pour une durée d’un an **renouvelable par tacite reconduction une fois.**

Le conseil municipal est invité à autoriser monsieur le Maire à signer cette convention.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Monsieur GABILLIER suggère que le plateau sportif, utilisé par le collège, soit intégré dans une prochaine convention.

MODIFICATION DES HORAIRES D’OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d’adopter, à compter du 01.01.2022, les horaires d’ouverture au public suivants :

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermeture au public	13 h 30 - 17 h 00
Mardi	9 h – 12 h 30	13 h 30 - 17 h 00
Mercredi	9 h – 12 h 30	13 h 30 - 17 h 00
Judi	9 h – 12 h 30	Fermeture au public
Vendredi	9 h – 12 h 30	13 h 30 - 16 h 00
Samedi	9 h – 12 h 00	Fermeture au public

Pour : 20	Contre : 2	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

INFORMATIONS

RECRUTEMENT D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF PAR INTERIM POUR UNE DUREE D'UN AN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ de madame Nathalie GRENON, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, assistante de direction, à compter du 15 janvier 2022, dans le cadre d'une disponibilité d'un an pour convenance personnelle.

L'agent sera remplacé par un agent intérimaire à mi-temps (17.5 heures/semaine) pendant un an.

CALENDRIER DES CONSEILS MUNICIPAUX DE L'ANNEE 2022

Ce calendrier vous sera transmis au conseil municipal et publié sur le site de la commune la semaine prochaine.

La séance se termine à 12 h 00.